



## Mairie de Bonnevaux

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : [mairie.bonnevaux@free.fr](mailto:mairie.bonnevaux@free.fr)

Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2020 Délibérations

L'an deux-mille vingt et le dix-huit janvier à onze heure, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie sous la présidence de Madame Roseline Boussac, Maire,

**Présents :** Marie Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Yves Bove, Sabine Hurel,

**Procurations :**

**Absents :** Bertrand Poincin, Victor Matalonga,

**Excusés :** Pascal Perquis

**Secrétaire de séance :** Marie-Cécile Chandesris

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### BUDGET GENERAL M14 ETAT DES RESTES A REALISER 2019

Le Conseil Municipal décide le report des restes à réaliser (vote par chapitre) en investissement M 14 sur l'année 2020 :

<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>Report</u>
Chapitre 20                      Immobilisations incorporelles	1 616,47 €
Chapitre 21                      Immobilisation corporelles	21 707,96 €

Ont signé les membres présents ;

#### SIVOM, Compétence Assainissement RETOUR DES BIENS AUX COMMUNES

**Vu** la délibération du SIVOM DES HAUTES CEVENNES en date du 20 septembre 2018 qui décide de la restitution de la compétence assainissement, hors extension, aux communes membres,

**Vu** la délibération du SIVOM DES HAUTES CEVENNES en date du 20 décembre 2019 qui décide de la restitution des biens et financement aux collectivités concernant la compétence assainissement

**Vu** l'arrêté préfectoral 30-2018-12-19-010 en date du 19 décembre 2018 qui modifie les statuts du SIVOM des Hautes Cévennes et approuve la rétrocession aux communes membres de cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Considérant** que la restitution aux communes membres de cette compétence entraîne la reprise des biens, la répartition des actifs et passifs liés à cette compétence ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui s'y attachent, il est proposé au conseil de se prononcer sur :

- Le « tableau de retour de biens et financements compétence assainissement sur 7 communes du SIVOM des Hautes Cévennes »
- Ainsi que sur ses 3 annexes :
  - Annexe 1 « Subventions assainissement retour aux collectivités »
  - Annexe 2 « Financements bancaires retour aux collectivités »
  - Annexe 3 « Retour biens assainissement aux collectivités »

Ces 4 pièces sont jointes à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, valide les retours aux collectivités tels que présentés au « tableau de retour de biens et financements compétence assainissement sur 7 communes du SIVOM des Hautes Cévennes » ainsi que ses trois annexes annexe 1 « Subventions assainissement retour aux collectivités » annexe 2 « Financements bancaires retour aux collectivités » annexe 3 « Retour biens assainissement aux collectivités ».

Pour des raisons de simplification de gestion, le Conseil Municipal autorise le SIVOM des Hautes Cévennes à honorer la quote-part assainissement des échéances des emprunts « multi-compétence » (annexe 2) pour le compte des collectivités concernées. Il demandera le remboursement de ces quotes-parts assainissement à ces mêmes collectivités ou aux collectivités qui en ont récupéré la charge.

Ont signé les membres présents ;